



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU 25 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 25 février 2016.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2016

Débat d'orientation budgétaire 2016

Compte administratif 2015 - Chambre funéraire

D'accepter le compte administratif 2015 concernant la chambre funéraire pour un montant excédentaire

Acceptation d'indemnité d'assurance - sinistre rond pont

D'accepter le remboursement de l'assurance à hauteur de 3 240 € suite au sinistre survenu au rond-point d'entrée de ville sur un muret d'embellissement de 28 août 2015.

Acceptation d'indemnité d'assurance - sinistre dégât des eaux centre social Louise Michel

D'accepter les indemnités de remboursement des dommages d'un montant de 1 872 € dû par l'entreprise CHAUFFAVITE et son assureur, suite au dégât des eaux survenu lors des travaux au Centre Louise Michel.

Tarifs photocopies associations - Centre Social Louise Michel

De modifier les tarifs des photocopies effectuées par les associations et quelques particuliers au Centre Social Municipal Louise Michel. Le nouveau barème s'établira ainsi :

A4 Papier fourni	Noir et blanc	0,05 €
	Couleur	0,15 €
A3 Papier fourni	Noir et blanc	0,10 €
	Couleur	0,20 €

Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	Prévention Routière	Subvention annuelle	80,00 €	Unanimité
TOTAL			80,00€	
TOTAL GENERAL			80,00€	

Programme D.E.T.R. 2016

D'autoriser le Maire à solliciter les services de l'Etat pour l'obtention de la subvention à hauteur de 50% du montant H.T. des travaux.

Les travaux 2016 concerneront :

- des travaux d'accessibilité de la Maison de Retraite les Glycines (mise en place de synthèses vocales dans les ascenseurs) et du Centre Social Louise Michel – Annexe Primevères (création d'une rampe pour Personnes à Mobilité Réduite) ;
- des travaux d'équipement en tableaux numériques dans nos deux écoles primaires (primaire Saint Matthieu et primaire Sainte Scholastique).

Renouvellement d'un temps partiel

De reconduire pour un an son accord de temps partiel à Madame VELVERT Christelle, à 80%.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°2004-777 du 29 juillet 2004, un agent municipal travaillant au service administratif sollicite le bénéfice d'un temps partiel à 80%.

A 20 voix pour et 6 abstentions

Compte administratif 2015 – Affectation du résultat de l'exercice

D'accepter le compte administratif 2015 concernant la ville pour un montant excédentaire de 1 173 394,41 €

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE